

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/12105  
21 juin 1976  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 18 JUIN 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Conformément à la demande du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, demande figurant au paragraphe 8 de la résolution qu'il a adoptée à sa 1040ème séance, le 17 juin 1976 (A/AC.109/534) 1/, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Groupe ad hoc créé par le Comité spécial à sa 1029ème séance, le 1er avril 1976 2/.

Le texte du paragraphe 8 de la résolution susmentionnée se lit comme suit :

"Prie le Secrétaire général de transmettre le rapport du Groupe ad hoc au Conseil de sécurité afin que celui-ci soit informé des derniers faits survenus dans le combat pour la libération nationale des peuples du Zimbabwe et de la Namibie et puisse prendre toutes nouvelles mesures qu'il jugerait nécessaires pour mettre ces peuples à même de réaliser leur indépendance."

Le Secrétaire général,  
(Signé) Kurt WALDHEIM

1/ Résolution non reproduite dans le présent document, pour le texte, voir document A/AC.109/534.

2/ Non reproduit dans le présent document; pour le texte, voir document A/AC.109/L.1080.

